

1970

Le Collège Fisher à Ponta Delgada — (27-VIII-1891)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol4>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#)

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1970). Le Collège Fisher à Ponta Delgada. In Angola: 1890-1903. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1891 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola: 1890-1903 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

LE COLLÈGE FISHER À PONTA DELGADA

(27-VIII-1891)

SOMMAIRE — *Historique de la fondation du collège Fisher à Ponta Delgada (Açores). — Obligations inhérentes à l'acceptation de l'oeuvre. — Motifs qui portent à la fondation du Collège Fisher.*

PROVINCE DE PORTUGAL

Procès verbal

du Conseil provincial tenu à Porto au sujet de cette fondation

Ce 26 août 1891 se sont réunis sous la présidence du R. P. Eigenmann, Provincial, les Pères du Conseil de la Province de Portugal, à savoir: les RR. PP. Hossenlopp, Santos, Rulhe et Rooney.

Les prières d'usage récitées, le R. P. Provincial a commencé par faire l'exposé de l'objet soumis à la délibération du Conseil, selon le désir de la Maison-Mère.

Fin juin de cette année, le R. P. Provincial reçut la visite d'un respectable prêtre de Ponta Delgada, M. l'abbé José Maria Elói do Rego. Ce digne ecclésiastique avait été chargé par trois pieuses dames, toutes les trois soeurs et résidant à Ponta Delgada, de négocier la réalisation d'un pieux dessein, qu'elles avaient conçu depuis un certain temps déjà. Ces trois soeurs sont Dona Maria Margarida Fisher Berquó, Dona Maria Jerónima Fisher Berquó et Dona Maria Filomena Fisher Berquó. Elles descendent en ligne collatérale du Bienheureux Fisher Berquó, évêque de Rochester et Cardinal de la Sainte Eglise,

martyrisé sous Henri VIII d'Angleterre. Elles possèdent chacune une fortune assez considérable, mais provenant en grande partie de biens ecclésiastiques, acquis par leur famille, lors de la suppression des Ordres religieux en 1834.

Pour tranquilliser leur conscience et pour faire oeuvre de réparation, elles conçurent le dessein de consacrer la majeure partie de leurs biens — environ les deux tiers — à la fondation d'une oeuvre pie à Ponta Delgada.

Dans l'intention de ces trois Dames cette fondation devra être en premier lieu une oeuvre d'éducation chrétienne pour les enfants et les jeunes gens, dans le genre de nos collèges de Portugal, oeuvre réputée bien nécessaire aux Açores, dépourvues de toute maison d'éducation vraiment religieuse pour la jeunesse açorienne; en second lieu — et sans cependant nuire à la première intention — elle devrait être une oeuvre de propagande religieuse par l'exercice du saint ministère, en particulier par l'oeuvre des catéchismes et surtout par l'oeuvre des retraites ecclésiastiques, pour le bien et la formation spirituelle du clergé.

L'ensemble des biens — presque la totalité des immeubles — destinés à cette fondation, peut être évalué à deux cent mille francs pour le moins. L'inventaire n'étant pas encore terminé, on ne peut en donner une évaluation absolument précise.

Comme charges ou conditions de cette fondation, les donatrices imposent les deux obligations suivantes:

1° — Célébrer chaque année un service funèbre pour les membres défunts de leur famille;

2° — Solemniser chaque année, le 4 mai, la fête du Bienheureux Fisher, qui devra être le Patron de la fondation.

L'argent nécessaire à cette fondation sera disponible, pour un premier tiers, aussitôt que se terminera l'inventaire des biens laissés par Dona Maria Margarida, décédée depuis peu, et pour les deux autres tiers, après le décès des deux Soeurs survivantes, Dona Maria Jerónima et Dona Maria Filomena.

La transmission de ces biens sera faite sous la forme légale d'un contract de vente.

Aucun des immeubles appartenant aux trois dames fondatrices ne pourrait être utilisé avantageusement à cette fin, tant à cause de leur insuffisance qu'à cause de leur situation. Mais il se présente en ce moment même une maison assez spacieuse, avec un bon jardin, où, pour commencer, l'oeuvre pourrait être établie, et les conditions du propriétaire sont acceptables.

Les Pères considérant:

1° — Que la fondation en question paraît bien rentrer dans les fins de notre Congrégation, vu le grand abandon de la jeunesse açorienne sous le rapport de l'éducation et de l'instruction religieuses, et l'état d'infériorité où se trouve le clergé au point de vue de sa formation spirituelle;

2° — Que cette fondation n'impose pas à la Congrégation de charges matérielles, mais uniquement l'obligation de fournir un personnel, et qu'un personnel relativement limité pourra suffire;

3° — Que la population açorienne étant dans son ensemble bonne et religieuse, autant que dans les meilleures provinces du Portugal, on peut avoir l'espoir d'y recruter de bonnes vocations pour nos missions quand la Congrégation y sera connue;

4° — Que, pour le présent, il n'existe aux Açores aucune Maison religieuse, et qu'il n'y a d'autres établissements d'enseignement que les lycées et les écoles primaires de l'Etat, dans lesquels l'éducation morale et religieuse est absolument oubliée;

5° — Que la ville de Ponta Delgada avec ses 20 000 habitants et l'île assez peuplée de San Miguel, avec son mouvement commercial et industriel important, paraissent offrir des chances sérieuses de succès pour une fondation de ce genre;

6° — Que cette fondation aux Açores, îles africaines pour les géographes français, pourra même être utilisée par nos scolastiques soumis au service militaire pour être exemptés de ce service comme résidant hors d'Europe;

7° — Enfin, que tout paraît indiquer une action manifeste de la Divine Providence pour nous ménager une entrée dans cet archipel, où il y a un si grand bien à faire et que Mgr l'évêque des Açores, ami dévoué de longue date de nos Pères de Braga désire cette fondation et nous assure de l'appui de toute son autorité et de toutes ses sympathies.

Pour ces motifs les Pères du Conseil émettent à l'unanimité l'avis qu'il y a lieu d'accepter cette fondation dans les conditions et selon les intentions énoncées plus haut.

Fait à Porto, le 27 août 1891.

Le Provincial:

s) *Joseph Eigenmann*

AGCSSp — Boîte 463.